



Mouvement des Entreprises de France

## MEDEF Mayotte

Monsieur Seymour MORSY  
Préfet de Mayotte  
BP 676  
97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 12 octobre 2015

### Transmission par courriel

Monsieur le Préfet

En vue de la Commission Consultative du Travail du 13 octobre 2015, nous vous précisons les positions du MEDEF, après consultation écrite de notre Conseil d'Administration.

Le MEDEF Mayotte, à l'initiative le mois dernier de l'installation de l'Action Logement à Mayotte, un progrès de plus pour les salariés de Mayotte, est depuis sa création, acteur du progrès social à Mayotte.

En ce qui concerne la transposition du code du travail à Mayotte, nous sommes favorable à la transposition immédiate de plusieurs dispositions dont :

- le droit syndical,
- la rupture conventionnelle du contrat de travail,
- la législation sur l'intérim, maintes fois réclamée par notre mouvement,
- les tickets restaurant,
- l'AGS (Assurance Garantie des Salaires) au profit des salariés (historiquement créée par le patronat), une urgence pour les salariés de Mayotte.

Cette liste n'est pas limitative et nous sommes ouverts au dialogue social sur d'autres points qui seront soulevés par les partenaires sociaux.

La transposition du code du travail à Mayotte va dans le sens de l'histoire mais dans le contexte actuel nos entreprises sont fragilisées par les séquelles de la grève de 2011 et la faiblesse de la commande publique. Aussi, nos entreprises ont besoin d'un accompagnement financier de l'Etat pour supporter ces nouvelles charges et obligations.

Aussi nous demandons que l'Etat accompagne cet effort financier des entreprises par une mesure simple et efficace allant aussi dans le sens du développement économique. Nous demandons qu'à compter du 1er Janvier 2016 et pour une durée de cinq années soit appliquée aux entreprises de Mayotte : l'exonération totale de charges sociales et impôts habituellement appliqués aux entreprises.



Un tel dispositif ne serait pas dirimant pour les finances publiques (moins de 100 M€ par an, dont 50 M€ pour l'IR+IS), et constituerait une vraie mesure de relance de l'économie mahoraise. Rien que l'exonération de l'IR et de l'IS impliquerait en effet une impulsion budgétaire positive de près de 3% du PIB mahorais (soit une proportion environ deux fois supérieure à celle occasionnée par le plan de relance national en 2008-2009).

Nous demandons également la création d'un fonds d'aide destiné à allouer des subventions aux entreprises qui forment leurs salariés, accueillent des stagiaires et apprentis ... pour suppléer aux carences en la matière et favoriser l'accès des jeunes et demandeurs d'emploi à l'emploi.

Nous vous demandons donc Monsieur le Préfet de transmettre cette demande au gouvernement et Messieurs les Parlementaires (qui entendront cette demande) d'être porteurs d'une proposition de loi en ce sens.

Enfin, et nous l'avons rappelé plusieurs fois ces dernières semaines, le MEDEF Mayotte est ouvert au dialogue social à condition que celui-ci ne se déroule plus sous la menace de la rue, sous la pression de manifestations aux quelles se greffent des délinquants extérieurs aux manifestants et étrangers à leurs revendications, troublant l'ordre public et menaçant la sécurité publique (celle des chefs d'entreprises, des salariés, de la population et même celle des forces de l'ordre) comme nous l'avons encore vu la semaine dernière. A cet égard, la semaine dernière l'action de la Police a été exemplaire : nous la saluons avec respect et nous souhaitons qu'il en soit désormais toujours ainsi. Nous demandons donc à l'Etat de garantir le maintien de l'ordre et la libre circulation des marchandises et des personnes même en cas de conflits sociaux au besoin par le recours à des renforts de Police et Gendarmerie. Si ce pré-requis n'est pas satisfait, le MEDEF Mayotte quittera la table des négociations à chaque fois que le département se trouvera dans cette situation de trouble en tel ou tel point de son territoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Thierry GALARME  
Président